Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
021-262101066-20251001-DEL_2025_56-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/10/2025



# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

---

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

---

## Séance du 1er octobre 2025

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 24 septembre 2025.

Membres présents : (9) M. HOAREAU, M. LEHENOFF, Mme CHOLLET, M. AVENA, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, Mme JACQUENET, M. JASPART, Mme VIAN.

Membres excusés *représentés* : (6) Mme KOENDERS représentée par M. HOAREAU, M. BERTHIER représenté par Mme LECOMTE, Mme TENENBAUM représentée par Mme VIAN, Mme JACQUEMARD représentée par M. LEHENOFF, M. FOUILLOT représenté par M. FOUSSET, Mme GINDRE représentée par Mme CHOLLET.

Membres excusés : (2) : M. MEZUI, M. FAVERJON.

**Objet : Résidence Abrioux - mise à disposition de logements – convention SEDAP**

Depuis 2009, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon signe des conventions avec plusieurs partenaires institutionnels et associatifs pour la mise à disposition de logements au sein de la résidence sociale Abrioux.

Par délibération du 5 décembre 2024 le Conseil d'administration a approuvé le renouvellement de conventions de partenariat mettant à disposition des logements à des partenaires associatifs pour répondre à cette évolution : 3 logements avec l'association du Renouveau, 10 logements avec l'association ADEFO ; 3 logements avec La résidence Herriot de l'ACODEGE ; 4 logements avec COALLIA. Ces conventions représentent à ce jour 20 logements, soit 13 % du parc. Elles participent à la diversification des publics accueillis et apportent une dynamique de partenariat constructif.

Dans cet esprit, la SEDAP a sollicité la Résidence Abrioux dans l'objectif de co-construire des parcours de logement au bénéfices de personnes souffrant d'addictions et accompagnées au sein des établissements et projets portés par la SEDAP (La Santoline, CAARUD, SpoT à Toit, TAPAJ).

L'objectif est de construire un partenariat entre les équipes de la SEDAP détenant une compétence forte en matière d'accompagnement des publics souffrant d'addiction, et la Résidence Abrioux portant une solution de logement de transition. A cet effet, il est proposé d'une part de conventionner un T1 au sein de la Résidence Abrioux afin de proposer un logement de transition à des personnes accompagnées par la SEDAP, et d'autre part, un travail de construction partenariale avec l'équipe de la résidence afin qu'elle puisse s'appuyer sur l'expertise de la SEDAP pour renforcer les solutions d'accompagnements des résidents souffrant d'addiction (permanences de premier niveau, réduction des risques, formation-conseil de agents).

Aussi, les membres du Conseil d'Administration :

- approuvent la convention avec l'association la SEDAP pour la mise à disposition, d'un logement T1 pour une durée de 1 an au sein de la résidence sociale Abrioux ;

- autorisent la Présidente ou son représentant légal à signer la convention avec l'association le SEDAP pour la mise à disposition, pour une durée d'un an, d'un logement T1 à la résidence sociale Abrioux ;

- autorisent la Présidente ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale et leur exécution.

Adoptée à l'unanimité.

**Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.**

Signature numérique le 09/10/2025
de Antoine HOAREAU
Vice-Président du CCAS

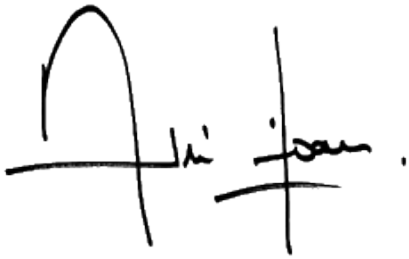

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
Ressources internes : 1
Insertion et parcours logement : 1